

Crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour lancer un concours d'idées en vue du réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la mise en place d'une zone de rencontre sur l'ensemble de la Vieille Ville

La place Roland-Béguelin est un des lieux emblématiques de la Ville de Delémont et un des plus importants en termes de rencontres et d'échanges pour l'ensemble de la population. C'est par excellence le lieu qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle, qui se construit sur les terrasses, lors du marché, des foires ou encore des autres manifestations. Cependant, plusieurs écueils limitent aujourd'hui sa pleine valorisation, en particulier la qualité des surfaces, l'harmonisation des niveaux de sol, les raccords à la rue de l'Hôpital et au secteur Sud, aux rues du Marché et du 23-Juin ainsi qu'à la Place de la Liberté. L'usage des surfaces, pas clairement défini, ainsi que la gestion du stationnement, posent également problème.

Le réaménagement de cette place doit se faire avec le plus grand soin, en tenant compte des dimensions patrimoniales, esthétiques, urbanistiques, architecturales, écologiques ou encore sociales du lieu. Afin d'ouvrir un large débat public, dans le cadre d'une démarche participative, et de disposer dans ce but d'un maximum d'idées et de propositions, le Conseil communal propose de lancer un concours d'idées en urbanisme sous la forme de mandats d'études parallèles, une procédure ouverte sélective à deux degrés, conforme au règlement SIA 143 et aux marchés publics. Le concours ne doit pas se limiter uniquement à la place Roland-Béguelin mais doit également comprendre une analyse plus globale de la Vieille Ville, en particulier ses portes d'entrée et de sortie, afin de mettre en place une zone de rencontre.

Le concours doit permettre de disposer d'un avant-projet de la place et des aménagements, au sens du règlement SIA 103, et de choisir un lauréat afin de lui attribuer ensuite un mandat permettant de préparer une demande de crédit pour la réalisation du projet d'exécution de la place Roland-Béguelin et des aménagements de la zone de rencontre.

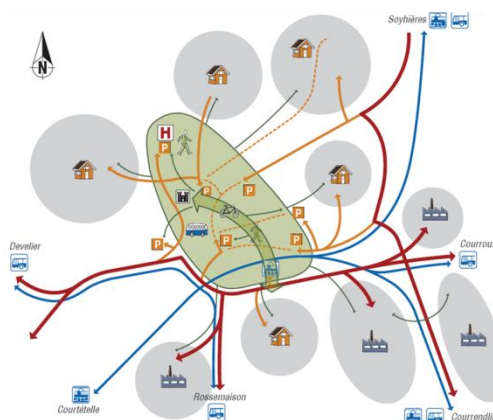
1. POLITIQUE DEFINIE PAR LE PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL « DELEMONT, CAP SUR 2030 »

1.1. Principes et objectifs généraux contenus dans la Conception directrice adoptée par le Conseil de Ville

La Conception directrice identifie la Vieille Ville comme un espace urbain majeur, au même titre que le centre-ville, la gare et l'hôpital. L'animation de la Vieille Ville, cœur historique, administratif, touristique et culturel de Delémont, est essentielle. La Vieille Ville est le lieu privilégié des événements se déroulant dans l'espace public, un lieu de rencontre et d'identification. L'objectif C de la Conception directrice *Favoriser l'attractivité et la qualité des espaces urbains majeurs* vise à activer les principaux leviers dont la commune dispose pour favoriser l'attractivité des lieux, en jouant sur la qualité des espaces publics et la limitation des nuisances générées par le trafic automobile.

Plus généralement, s'agissant des espaces publics, il est question de construire la ville autour de ces derniers, et en fonction des attentes des usagers. Les espaces publics doivent être de qualité, sûrs, confortables et attractifs. Leur accessibilité doit être assurée pour tous.

Concernant les déplacements et le stationnement, la Vieille Ville comme le centre-ville sont considérés comme des espaces devant favoriser les mobilités douces et les transports publics. En ce sens, l'accès en modes doux aux principaux parkings disposés en périphérie de ces secteurs doit être facilité et le trafic de transit limité voire supprimé au travers de la Vieille Ville. La création d'une zone de rencontre en Vieille Ville permettrait en ce sens de modérer ou détourner complètement le trafic. Le concours d'idées permettra de débattre de ces questions et de retenir des propositions concrètes.



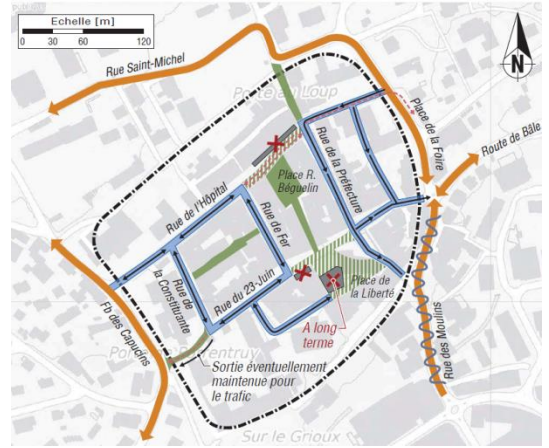
1.2. Cadre fixé par le Plan directeur communal et les Plans directeurs des déplacements, du stationnement, nature en ville, des espaces publics et des espaces verts adoptés par le Conseil communal

La Vieille Ville fait l'objet d'un programme sectoriel au niveau du Plan directeur communal. Parmi les principes retenus, il est notamment question de *l'affirmation de l'ensemble des espaces publics de la Vieille Ville en zone de rencontre*. Cette notion est notamment développée dans les actions à mener, avec la nécessité d'*élaborer un cahier des charges (besoins, programmation événementielle, etc.) pour l'organisation d'un concours de paysage-espaces publics pour la requalification des places publiques majeures, notamment la place Roland-Béguelin*.

Le plan directeur des déplacements prévoit la piétoni-

sation des tronçons des rues de l'Hôpital et du 23-Juin entre les rues de la Préfecture et de Fer, avec un renforcement de l'axe piétonnier place de la Liberté - place Roland-Béguelin.

L'Etude générale du stationnement prévoit la suppression de certaines places de stationnement à la rue de l'Hôpital et à la rue du 23-Juin. La piétonisation pourrait être envisagée de manière progressive, en commençant d'abord par la création d'une zone de rencontre. Le concours d'idées permettra de débattre de ces questions et de retenir des propositions concrètes, en tenant compte des possibilités d'optimisation et d'augmentation des places de parc à la place de l'Etang, qui fait actuellement l'objet d'une étude lancée par le Conseil communal suite à l'adoption de la motion demandant de supprimer les 4 places de parc de la rue du 23-Juin.



Dans le Plan directeur des espaces publics et des espaces verts, la place Roland-Béguelin est considérée comme un espace public majeur, non seulement de la Vieille Ville, mais également de la ville dans son ensemble. Le concept d'organisation des espaces publics s'organise autour de plusieurs éléments, et notamment la *Confirmation et le renforcement de la Vieille Ville* via l'aménagement d'une zone de rencontre. Cela passe entre autres par des choix judicieux en termes de revêtement de sol, végétation urbaine ou encore mobilier urbain.

1.3. Une mesure-phare du projet d'agglomération

Le réaménagement de la place Roland-Béguelin, mesure 1.3a « Espaces publics Vieille Ville, 1^{ère} étape, place Roland-Béguelin », est inscrit dans l'Accord sur les prestations du Projet d'agglomération de 2^{ème} génération de 2016. Le cofinancement fédéral est de 35 %, avec un montant plafond de Fr. 413'000.-, sur la base du devis annoncé dans le Projet de 3^{ème} génération de 1.18 million de francs.

2. CONTEXTE LIE AU PLAN D'ACTIONS DU PROJET « VIEILLE VILLE PLUS »

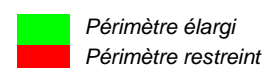
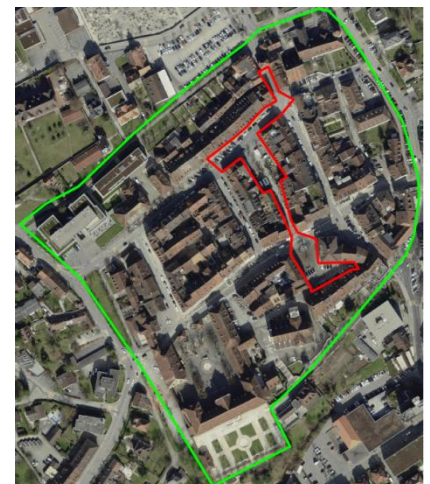
Le projet « Vieille Ville Plus » vise à positionner la Vieille Ville comme un endroit dynamique, où il fait bon vivre, faire ses achats, se divertir ou s'attabler sur une terrasse. La première action mise en place dans le cadre de « Vieille Ville Plus » a été l'organisation d'Etats-généraux de la Vieille Ville, au mois de mai 2017.



Réunissant tous les acteurs de la Vieille Ville, ces Etats-généraux ont permis de prendre conscience que l'attente principale pour la Vieille Ville réside dans le mieux-vivre ensemble. Ainsi, en toute connaissance de cause, le Conseil communal a retenu trois projets phares et une série d'actions à mettre en œuvre en Vieille Ville dans un délai de 5 ans au maximum. Parmi ces actions se trouvent le *Réaménagement de la place Roland-Béguelin* avec l'organisation d'un concours et le choix d'un projet et la *Création d'une zone de rencontre sur l'ensemble de la Vieille Ville incluant la réduction du trafic de transit*.

3. PERIMETRE ET CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS

Le concours s'articulera autour de deux périmètres. Un périmètre élargi, qui comprend l'ensemble de la Vieille Ville, soit les portes d'entrée et de sortie actuelles, y compris la Porte-au-Loup qui est vouée à la mobilité douce. Les concurrents devront amener des idées et faire des propositions concrètes afin d'aménager une zone de rencontre, proposer un concept de circulation adapté et des solutions de stationnement répondant aux objectifs retenus dans le Plan d'aménagement local « Delémont, cap sur 2030 ». Le périmètre restreint, comprenant la place Roland-Béguelin et les espaces publics côté Nord et côté Sud, entre la Porte-au-Loup et la place de la Liberté. Les concurrents devront proposer un avant-projet d'aménagement cohérent en tenant compte des contraintes des sites et des opportunités de requalification des espaces publics en général, ceci dans le respect de nouveau PAL également. Cet avant-projet devra inclure l'adaptation des infrastructures souterraines nécessaires et contenir des propositions concrètes en lien avec l'arborisation existante et future, ainsi que les possibilités de végétalisation en général.



Les objectifs du concours sont donc multiples. Ils impliquent des compétences dans différents domaines spécifiques nécessitant la constitution d'un groupement d'étude pluridisciplinaire regroupant des spécialistes avérés. Ces objectifs peuvent être résumés ainsi :

Mobilité et transports

Analyse des adaptations requises des réseaux de mobilité douce et routier, y compris les portes d'entrée de la Vieille Ville, afin de mettre en place une zone de rencontre sur l'ensemble de la Vieille Ville ; coordination à assurer avec les arrêts de transports publics ; évaluation des interfaces avec les espaces publics environnants : débouché sur le réseau routier, transition avec les espaces publics, identification des contraintes liées aux différents modes (voitures, cycles, piétons, camions de livraison, etc.).

Urbanisme et espaces publics

Analyse des aménagements sur le domaine public renforçant l'intégration de la place Roland-Béguelin dans le site historique; évaluation des interfaces avec les espaces publics qui jouxtent la place, en particulier la rue de l'Hôpital côté Nord et la place de la Liberté côté Sud ; définition de principes pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce attractives, efficaces et sécurisées ; prise en compte des objectifs et mesures définis par les différentes planifications sectorielles communales, y compris l'éclairage public.

Réseaux techniques

Analyse des adaptations requises aux différents réseaux techniques en fonction des besoins ; évaluation des opportunités à saisir pour renouveler et améliorer ces infrastructures souterraines dans le secteur, voire au-delà ; coordinations étroites avec les SID, Regiogaz, EBL, Swisscom et le Service UETP qui organise et supervise le concours.

En général : estimation des coûts des différentes opérations, établissement d'un calendrier ambitieux mais réaliste ; identification des contraintes liées à la planification et à la réalisation des travaux.

4. PROCESSUS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Dans le cadre des procédures de concours « traditionnelles », les délibérations de même que le choix du lauréat se font uniquement par un jury. Le Conseil communal souhaite dépasser cette approche et mener une démarche participative. Les milieux concernés et les usagers de la place sont intégrés, via des séances participatives, à deux moments clés du concours : en amont, au moment de l'établissement du Règlement et du Cahier des charges du concours, afin d'être exhaustif dans les fonctions et besoins à prendre en compte ; puis en cours de procédure, durant le concours au moment du rendu intermédiaire des projets, afin d'affiner ces derniers. Ainsi, il est prévu de travailler étroitement avec les Commissions UETP et Vieille Ville, le Comité de pilotage « Vieille Ville Plus » et le groupe de concertation « Vieille Ville Plus ». La population dans son ensemble est également conviée lors de ces deux moments clés.

La démarche participative en amont de l'établissement du Règlement et du Cahier des charges s'est déjà tenue le 27 février 2018. Cette première démarche avait pour but de recenser les constats sur les usages actuels et les attentes sur la place. Plusieurs constats ont été faits : la place a une identité forte à laquelle la population tient, il s'agit d'une place accueillante et conviviale qui joue un rôle de cœur de la Vieille Ville. Plusieurs usages s'y retrouvent : quotidien par les restaurateurs, hebdomadaires lors des marchés et exceptionnel lors de manifestations, le tout à concilier dans un espace relativement petit. La place doit être comprise dans son ensemble, soit avec la place de la Liberté au Sud et la rue de l'Hôpital au Nord. Le concours doit traiter des thématiques suivantes : uniformisation du niveau des sols, traitement des façades, remplacement des arbres, mise à disposition de mobilier « public » hors restaurant, harmonisation du mobilier des terrasses ainsi que gestion maîtrisée du stationnement autorisé et piétonisation de la place.

5. DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT

Le concours d'idées en urbanisme sera réalisé sous la conduite du Service UETP qui sera assisté par le bureau urbaplan qui a participé activement à l'élaboration du nouveau PAL et au Plan directeur des espaces publics et des espaces verts. La présente demande de crédit se présente de la manière suivante :

Assistance à maîtrise d'ouvrage (préparation et gestion du concours)	Fr. 40'000.-
Préparation de la procédure et présidence du collège d'experts	Fr. 7'000.-
Collège d'experts (jury)	Fr. 13'000.-
Spécialistes-conseils pour analyse et évaluation préalable des rendus	Fr. 8'000.-
Indemnités des équipes participantes (hypothèse 7 équipes), selon norme SIA	Fr. 105'000.-
Frais divers	Fr. 2'000.-
TOTAL (HT)	Fr. 175'000.-
TOTAL (TTC, arrondi)	Fr. 190'000.-

Cette dépense de Fr. 190'000.- est planifiée en 2018, conformément au plan financier communal des investissements.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Intégration du crédit dans le plan financier	x		190'000.-
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		x	
Solde du fonds au 31.12.2016			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	x		190'000.-

Charge financière - montants en CHF			
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 20 ans = 5 % / 50 ans = 2 %)	10 %	2	19'000.-
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*			5'700.-
Total de la charge financière annuelle			24'700.-

**L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas. La Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2017*

Les études concernées par cette demande de crédit devraient en partie être subventionnées, à hauteur de 35 %, la place Roland-Béguelin faisant partie du projet d'agglomération (mesure A du projet d'agglomération de 2^{ème} génération). Cette subvention n'interviendra toutefois que lors du décompte des travaux prévus en 2019-2020.

6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX

Le calendrier prévisionnel indicatif de la procédure, à préciser durant la première phase de travail, est le suivant :

- préparation du Règlement de la procédure et du cahier des charges du concours	juillet-août
- séance du collège d'experts pour validation	fin août
- publication SIMAP et JO pour sélection des équipes	septembre
- sélection des équipes et publication du processus	octobre
- envoi du cahier des charges aux équipes participantes	fin octobre
- rendu intermédiaire et atelier participatif	décembre
- sélection de l'équipe lauréate	janvier 2019
- publication du rapport du collège et exposition publique	janvier 2019
- demande de crédit de réalisation	mi-2019
- début des travaux préparatoires	automne 2019

Le crédit pour la réalisation des aménagements est déjà intégré au prochain plan financier des investissements.

7. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter le crédit d'étude de Fr. 190'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 11 juin 2018 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 17 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour lancer un concours d'idées en vue du réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la mise en place d'une zone de rencontre sur l'ensemble de la Vieille Ville est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 juin 2018